

27e édition
(Avril 2016 – à préciser)

**CONCOURS DE REPORTAGES RADIOPHONIQUES
RADIO INTER S'COOL - GUADELOUPE 1ère RADIO**



RÈGLEMENT

- Article 1 Ce concours comporte 3 catégories distinctes :
- 1) écoles maternelles et élémentaires
 - 2) collèges
 - 3) lycées
- Article 2 Le concours portera sur un ou plusieurs reportages radiophoniques réalisés, durant l'année scolaire, selon les normes suivantes :
- Thème : "La liberté d'expression, ça s'apprend !"
 - Durée : 2 minutes 30 seconde, maximum
 - Supports : disque compact audio, clé USB, fichier numérique
- Article 3 Toutes les productions doivent être transmises avant le 17 mars 2015, à :
- Rectorat – CLEMI
Immeuble Lysa – Jarry 97122 BAIE MAHAULT
Fax : 0590 38 59 21 - Mèl : ce.clemi@ac-guadeloupe.fr
- ou à
- Radio Inter S'cool
Lycée professionnel Ducharmoy - 97120 SAINT CLAUDE
Tél. : 0590 80 03 70 - Tél./Fax/Répondeur : 0590 80 38 40
- Article 4 Un jury composé de membres du Comité de pilotage de la Semaine de la presse et des médias dans l'école et de journalistes de Guadeloupe 1ère Radio décernera des prix dans chaque catégorie.
Seront pris en compte pour l'attribution des prix : l'originalité du thème, la structure du sujet, la maîtrise du son, la spontanéité, la participation des élèves à la réalisation du reportage.
- Article 5 Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.
- Article 6 Les reportages réalisés seront diffusés par Radio Inter S'cool durant toute la Semaine de la Presse et des Médias dans l'Ecole ; puis dans l'ensemble de sa programmation.
- Article 7 Les équipes lauréates seront invitées à être représentées à la manifestation organisée pour la remise des prix.

Pour tout conseil ou assistance technique, Radio Inter S'cool se tient à la disposition des établissements qui lui en feront la demande.

Contact : Jacques JOVIEN - Collège «Les Roches Gravées» de Trois-Rivières - Tél. : 06 90 72 99 00.